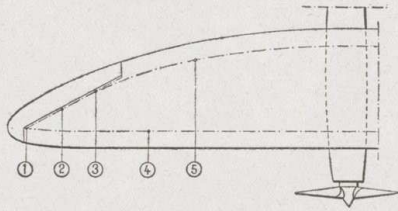
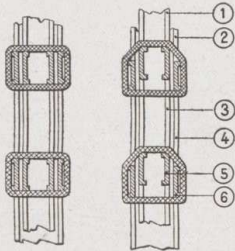


constitue armature du porte-aileron et est réuni en 1 au longeron antérieur 4. Le longeron postérieur 5 est raccordé au petit longeron en un point 3 convenablement choisi.



654 198 (26 mars 1928), F. ZAPPATA ET L. SANTONI. — Train d'atterrissage pour appareils aériens.

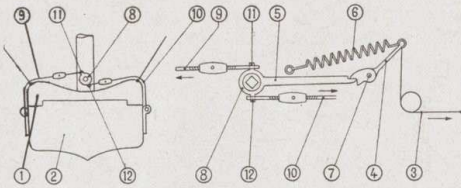


Le brevet décrit d'abord un train d'atterrissage.

Chaque amortisseur comprend deux tubes plats coulissants 1 et 2 dont les parois présentent des lumières 3 et 4 qui se font face quand l'amortisseur est au repos. Les parties pleines 5 et 6 sont réunies entre elles par des sandows qui s'allongent sous le choc, comme le montre la figure de droite.

654 200 (26 mars 1928), L. ZAPPATA ET L. SANTONI. — Dispositif permettant l'utilisation des flotteurs latéraux d'hydravions comme canots de sauvetage.

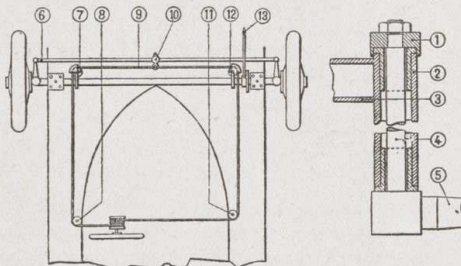
Les parties détachables 2, des flotteurs formant canots, sont emboîtées dans les parties fixes 1, et attachées à l'hydravion par un système de liaison à déclenchement rapide.



Une traction exercée sur le câble 3 fait osciller le levier 4, des dents duquel se dégage alors le levier 5; cette action est accélérée par le ressort 6, lorsque celui-ci est passé de l'autre côté de l'axe 7; le levier 5 est alors brusquement repoussé, entraînant la rotation de la pièce 8; les rubans 9 et 10 se décrochent des crans 11 et 12, et la partie 2 du flotteur se trouve ainsi libérée.

654 273 (13 octobre 1927), M. CHALOIS. — Train de roues relevable.

Le dispositif comprend essentiellement : un axe tubulaire 3 aux extrémités duquel sont soudés des tubes 2 constituant bielles de

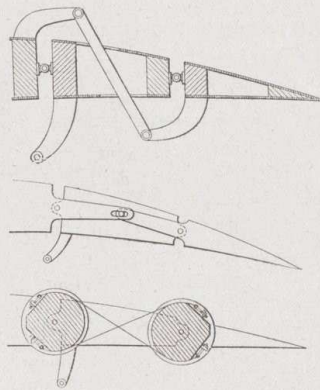


de relevage et chapes de pivotement; des axes 4, tourillonnant dans les tubes 2, et portant les fusées 5 et les biellettes d'accouplement 1; une barre

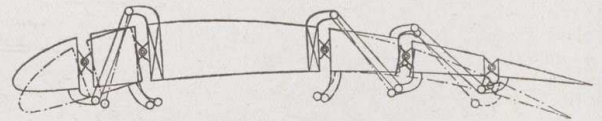
direction 9; deux galets 7 et 12 montés dans des chapes solidaires de l'axe 3 et deux galets fixes 8 et 11.

Le câble, guidé par les galets, s'enroule sur un tambour mû par un volant. Pour effectuer le relevage on se sert du levier 13 qui se verrouille sur un secteur denté. Une liaison provoquant l'immersion du gouvernail au moment où les roues sont relevées et vice versa est prévue.

654 236 (12 mai 1928), L. PEYRET. — Perfectionnements aux surfaces à courbure variable, notamment à celles à faire comprendre aux engins de locomotion aérienne et aquatique.



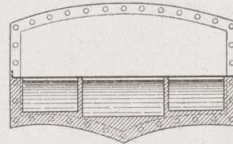
L'invention consiste à rendre aussi continue que possible la courbure variable que l'on doit pouvoir imposer à des surfaces sustentatrices comportant des éléments mobiles disposés dans le prolongement les uns des autres. Ces éléments, articulés parallèlement à l'envergure, sont reliés entre eux par les divers procédés que montrent les trois figurines; de haut en bas : biellettes, galets dans des glissières, disques



et câbles. Le dessin d'ensemble montre une aile à courbure variable; six éléments articulés liés par biellettes.

654 280 (14 mai 1928), DORNIER METALLBAUTEN G. m. b. H. ET C. DORNIER. — Dispositif pour l'emmagasinement du combustible à bord des hydravions.

Les réservoirs sont placés de telle sorte que le poids du combustible est uniformément réparti sur une grande fraction de la surface du flotteur, afin de diminuer les efforts d'inertie transmis aux montants et assemblages à l'atterrissage et à l'envol. Les réservoirs sont soutenus sur toutes leurs faces, ce qui permet de leur donner des parois plus minces; pour éviter le contact avec les rivets et les inégalités du fond du flotteur, on peut interposer une couche séparatrice élastique répartissant les pressions.



654 952 (29 mai 1928), SOCIÉTÉ ANONYME DES AVIONS HANRIOT. — Dispositif facilitant le saut en parachute d'un aviateur.

Un des longerons du fuselage est interrompu, au droit du siège, de manière à créer dans la carlingue une échancrure suffisante pour le passage de l'aviateur. Les deux tronçons du longeron sont réunis par une pièce mobile de liaison qui est normalement verrouillée et que l'on déverrouille au moment du saut.

A, tronçon du longeron; B, pièce mobile de liaison; B', came commandant la rotation de B''; B'', doigt de la pièce mobile de liaison dans lequel est vissé un goujon G; C, porte fermant l'échan-